Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
185e SECTION DE GENDARMERIE **J. M. O.** **27 février 1918 – 20 juillet 1919**	**Milices et gendarmerie**
Auteur :	Origine : **Mémoire des hommes**
Référence : **26 N 1353**	Transcripteur : **MFR** Date : **2012**

Ancestramil

185e SECTION DE GENDARMERIE
J. M. O.
27 février 1918 – 20 juillet 1919

La 2e section de gendarmerie a été formée le 27 février 1918 à Châlons-sur-Marne, avec des éléments prélevés dans les prévôtés, et logée au quartier Forgeot.
Elle avait un maréchal des logis-chef (**GRIFFON**) de la 16e Légion, 3 brigadiers à cheval (**CHARRIOT** et **GRENON** de la 8e et **PELTIER** de la 10e), 11 cavaliers (**CHAMBRETTE**, **MOUREAU**, **LYONNET**, **PERRIN**, **POULAIN, OLIVE, GUERET, DILIGENT, RIBAULT, DURAND, JOLY** de la 8e) et 15 gendarmes à pied (**BOURDIER, GOBILLOT, MARCEAU, CAUTE, MALLET de VENDEGRE, PLISSONNIER , BONNET, BREVET, COURTOUX, MAUME, PERCHET** (8), **ALBERT** (10), **MAURICE** (11), **BROUTIN** et **PETIT** (6)).
Elle concourt au service de surveillance des issues et de la place.

Le 11 mars, le brigadier à cheval **LARUE** et les gendarmes **LACROIX, MICHOT, LOUVRIER**, **TRAMECON** et le gendarme à pied **HOCQUEL** de la 8e Légion remplacent le brigadier à cheval **CHARRIOT**, les gendarmes à cheval **DURAND, POULAIN, LYONNET, PERRIN** et le gendarme temporaire **MALLET de VAUDEGRE** de la même Légion.[1]

Le 12 mars, les gendarmes à cheval **BOUDOU** (N) et **CONSTANT** et les gendarmes à pied **ROLLET** et **PICARD**, de la 8e Légion, remplacent les gendarmes à cheval **OLIVE** et **FABRE** et gendarmes à pied **MAUME** et **DREVET** de la même Légion.

Dans la nuit du 21 au 22 mars, la ville de Châlons est bombardée par des avions ennemis.
20 bombes ou torpilles tombent sur le secteur nord surveillé par la section. Les dégâts matériels sont importants. (Compte rendu n° 12)

Dans la nuit du 22 au 23 mars, nouveau bombardement .44 bombes tombent sur le secteur. Dégâts matériels importants. (Compte-rendu n° 13 et 15), 1 femme blessée.

Dans la nuit du 23 au mars, trente bombes sont lancées sur le secteur ; cinq sur le quartier Forgeot : 1 caporal et 2 soldats grièvement blessés, 1 cheval tué, 12 chevaux plus ou moins blessés, dégâts importants (compte-rendu n° 16).

Dans la nuit du 24 au 25, 37 bombes sont encore lancées sur le secteur. La gare est principalement visée. Dégâts matériels très importants. Magasin Miel et plusieurs wagons incendiés… quelques soldats tués ou blessés. 46 personnes trouvent la mort dans une cave, rue du Titon (compte-rendu n° 18).

Dans la nuit du 26 au 27, 22 bombes tombent encore sur le secteur. Un employé du chemin de fer est tué, plusieurs soldats blessés (compte-rendu n° 22).
Au cours de ces bombardements, les militaires de la section ont parcouru le secteur pour porter les secours nécessaires, signaler les incendies et relever les points de chute.
Durant ces bombardements, le maréchal des logis **GRIFFON**, se rendait tous les matins à 6 heures avec 6 gendarmes remettre les comptes-rendus, et répartir les gendarmes pour la surveillance des maisons démolies, des projectiles non éclatés etc… en attendant l'arrivée des services intéressés.

[1] La section est dotée des soldats **DUPOUY** du 222e R.I.T. comme cuisinier et **MORVAN** du 36e R.I.T. comme fourgonnier, d'une voiture de compagnie et d'un cheval.

Au cours ce ces services, le brigadier à cheval **GEOFFROY**, de la 4e section, comptant à la section et le gendarme à cheval **MICHOT**, de la 8e Légion, sont cités à l'ordre du régiment et reçoivent la croix de guerre (rapport n° 29).

Le 3 avril, la 2e section, constituée à effectif irrégulier, est dissoute. Son personnel est réparti en brigades administrées par la 10e section.

Le 21 avril, la section est reconstituée à l'effectif de 30 ; 8 cavaliers (**GRIFFON**, 16e Légion (chef Cdt de la section) **CHAMBRETTE, JOLY, MICHOT, TRAMECON, LACROIX, LOUVRIER,** CONSTANT), 8e Légion) ; 22 hommes à pied (CASSAGNOLLES, LENG, garde R., **BOURDIER, ROBLET, GOBILLOT, MARCEAU, TESTARD, PICARD, DROIT, DROUELLE, PERCHET, CAUTE, AZAM, TEXIER, LULLIER, CHABANNE, CHAUGEON, DELISLE, PETIT, BESSON, BERTHOMIEU,** 8e Légion. Manque 1 brigadier et 1 gendarme.

Elle prend le n° 185 et l'administre à la date du 24 avril.

Le 1er mai 1918, la 185e section reçoit à 14 heures l'ordre de se rendre à Reims à la disposition du capitaine **MAZE**. Elle part le même jour à 20 heures par voie de terre (Recy, Condé sur Marne, Ambonnay, Louvois, Ludes, Maison Blanche) et arrive à Reims le 2 à 4 heures.
Le personnel renforce les 113e et 183e sections et les brigades de Reims pour le service de surveillance des issues et des caves.

Quelques obus tombent journellement sur divers points de la ville.

Le 21 mai, le gendarme à pied **PERCHET** passe à la Garde Républicaine et est remplacé le même jour par le garde **ALLAIN**.

Le 22 mai, le bombardement devient violent de 3 h 30 à 4 h 30. Violente riposte des batteries françaises. Cette situation dure jusqu'au 26.

Le 26 mai, l'ennemi bombarde le quartier de Laon.

Le 27, le bombardement est très violent. Plusieurs incendies s'allument au centre de la ville. Le gendarme **CHARTIER** de la 113e section est tué par un obus à 16 heures au cours d'un service. Son camarade, qui le secours est avec lui projeté par un 2e obus et se relève indemne. Plusieurs obus à gaz sont tombés sur la ville. Le personnel a dû mettre le masque.

Le 29, le bombardement se poursuit très violent. Les ponts des issues sont principalement visés et reçoivent plusieurs rafales d'obus autrichiens. Trois hommes du génie sont blessés au pont Fléchambault à côté des gendarmes **MARCEAU, DELISLE et LULLIER**. Le pont Huon, où sont les gendarmes **BOURDIER, PETIT** et **BESSON** est aussi très battu.

Le 30 mai, le quartier Wel est incendié. Les écuries où sont cantonnés les chevaux sont démolies. Les fourrages du 31 mai et 1er juillet sont détruits.
Les écuries sont évacuées et les chevaux conduits sous le bombardement à Chamfleury.

Le 31 mai, l'ennemi s'approche de la ville et le moment est critique. Les brigades de Reims se replient à Epernay, sous le commandement du sous-lieutenant **JAUDRY**. Les 183e, 184e et 185e sections rassemblées sous la crypte, continuent le service de surveillance des ponts et font des patrouilles sur le canal. Devant l'avance ennemie les ponts « pate d'oie et St-Brice » sautent. Le commandement de la place donne 15 heures l'ordre de repli.

Archestramil

30 gendarmes sous les ordres du sous-lieutenant **JAUDRY** restent à Reims. La 185e section et les éléments en excédant des 183e et 184e sections se replient sur Montchenot sous les obus fusants ennemis.

Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, la 185e section et les excédents de la 183e font un service de barrage dans la plaine de Champfleury. Le gendarme auxiliaire **CHAUGEON** (8e Légion) a le casque anglouti par les éclats et sa bicyclette brisée.

Le 1er juin, les postes de barrage sont réduits de moitié. Les gendarmes doivent vivre avec les ressources du pays évacué par les habitants. La violence du combat empêche le ravitaillement.
Le même jour, vers 16 heures, un gendarme des brigades repliées de Reims remet le message suivant : « Ordre colonel G. A. M., les sections 183, 184, 185 repliées à Champfleury se rendront d'urgence à Epernay le 1er juin 1918. Le capitaine **MAZE** commandant la gendarmerie de Reims. Signé **MAZE**.
L'ordre est exécuté immédiatement. L'arrivée des sections à Epernay a lieu à 19 heures.

A partir du 2 juin, la section participe au service de surveillance de la ville et du contrôle de la circulation sur les ponts de la Marne de Mareuil à Dormans.

Le 7 juin, le gendarme auxiliaire **CAUTE**, allant prendre son service à 24 heures au pont de Damery, est gravement contusionné par un camion et évacué.

Le 15 juin, les gendarmes **DROIT, DROUELLE** et **BESSON** sont envoyés à Reims.

Le 27 juin, arrivée de la section du gendarme à pied **JACQUET** de la 8e Légion en remplacement du gendarme **CAUTE**, évacué.

Le 5 juillet, arrivée de la section du soldat **THOMAS**, 140e R.I.T. comme secrétaire.

Le 7 juillet, arrivée du chef de brigade lieutenant-colonel **BONNEFOI** de la Garde Républicaine, venu du 5e C. A.

Le 15 juillet
8 gendarmes sont envoyés aux hôpitaux de Vertus et Connantre pour un service de surveillance.

Nuit du 18 au 19 juillet, bombardement de la ville d'Epernay par avions ennemis. Dégâts matériels importants. Plusieurs maisons démolies ou incendiées. Huit soldats du 122e R.I. tués.

Nuit du 19 au 20, nouveau bombardement. Dégâts importants. Magasin Moët Chandon incendiés, 3 rue du Donjon.

Nuit du 21 au 22, bombardement violent, nombreux dégâts. 2 gendarmes du B. R. tués sur le pont de la Marne et 1 très grièvement blessé (décédé peu après).

23 au 24, de nouvelles bombes détruisent l'église Notre-Dame et le refuge du soldat.

24 au 25, 4 bombes tombent aux abords du cantonnement de la section. Le dépôt de munitions de la gare de Cumières saute.

Le 28, les gendarmes à cheval **CONSTANT** et **LOUVRIER**, détachés à Reims rentrent.
Prise d'armes, place de la République, remise de la fourragère au drapeau du 33e I. C.

Ancestrami

La population acclame M. le ministre qui se tournant vers elle, le chapeau à la main, lui crie : *Non ! vive la France.*
A cette occasion le chef de 2e classe **GRIFFON**, les chefs de 4e classe **CASSAGNOLLES** et **BONNEFOI** et les gendarmes **CONSTANT, LACROIX , LOUVRIER, JOLY, MARCEAU** et **PETIT** sont cités à l'ordre de la Prévôté.
N° 54 du 5 ? 1918.

20 juillet, nouveau bombardement, dégâts matériels.

8 août, la section est chargée du service de la place.

1 août, le gendarme **DROIT** entre à l'hôpital de Vertus.

13 août, 22 heures, bombardement par avions. Cinq bombes tombent sur le cantonnement qui est en grand partie détruit et incendié. Le cheval de **JOUGON**, celui du gendarme **TRAMECON** sont tués, ceux des gendarmes **CONSTANT** et **JOLY** grièvement blessés sont abattus, ceux des chefs **BONNEFOI** et gendarme **MICHOT**, blessés.

Le 14, les gendarmes détachés aux hôpitaux de Vertus et Connantre rentrent.

Le 5 septembre, la section passe à Damery en remplacement de la 54e passée à Reims et assure la surveillance depuis Cumières jusqu'à Try-Verneuil de 8 ponts sur la Marne.

Le 14 septembre, les postes de Damery et Port à Binson assurent, à partir de ce jour, un contrôle du voyageur aux gares de ces localités à tous les trains. Ceux de Try-Verneuil, assurent le même service à la gare de Troissy.

Le 22 octobre, cinq gendarmes (**ROBLET, AZAM, BERTHOMIEU, CHABANNES, LUQUET**) sont détachés pour le service d'ordre et mis à la disposition du médecin chef de l' H. O. E. 13 à Mont-Notre-Dame (ordre n° 2662 du Colonel Commandant la gendarmerie (20-10/1918).

Le 25 octobre, la section passe à Reims et y assure la surveillance du secteur 4 de la place.

Dans la nuit du 27 au 28, la section concourt à la répression du pillage par français et italiens des caves Mumm, où 10 gendarmes des sections B.R., 151, 54 et 183 sont blessés dont 1 grièvement par des grenades. Elle opère dix arrestations de militaires.

Le 5 novembre, les gendarmes à l' H. O. E. n° 13 de Mont-Notre-Dame, rentrent à la section.

Le 7 novembre, 2 gendarmes sont détachés au Pont Huon, 3 aux caves Mumm, 2 au pont Fléchambeault et 1 à la Cathédrale.

Le 8 novembre, 1 chef de 4e classe à pied et 4 gendarmes prennent le service de surveillance et de contrôle à la gare des Reims.

Le 13 novembre, la section prend la prison de la prévôté de la 5e armée. A cette occasion les 3 gendarmes des caves Mumm et le gendarme de la Cathédrale rentrent à la section.

Le 15, les 4 gendarmes détachés aux ponts Huon et Fléchambeault rentrent à la section.

Le 20 novembre, la section passe à la D. E. E. à la disposition du général, commandant la gendarmerie du G. A. C.

Amestramil

Le 21 novembre, à 2 heures 30 minutes, le gendarme à cheval **CONSTANT, Eugène,** de service à la gare de Reims et au cours d'un transfèrement d'un prisonnier fait pendant ce service, est assailli, renversé, frappé et gravement blessé à la tête. Il maintient, malgré ses blessures, son prisonnier (rapport n° 211²). Il reçoit à cette occasion une lettre de félicitations du colonel commandant la gendarmerie du G. A. C.

Le 11 décembre, les gendarmes à pied **BOUFFARD, MARQUET, BAZAS, THIBAULT, LOISEAU, CABAUX, COIGNET, ETIENNE, GATHIER** et **HEZARD** de la 8e Légion relèvent les gendarmes auxiliaires de la même légion. **CHABANNE, AZAM, BERTHOMIEU, PETIT, BELLON, TEXIER, DELISLE, CHANGEON, LULLIER** et **LETIGUET** ? qui quittent la section le 12 décembre.

Le 13 décembre, le gendarme à pied **BATARD**, de la 8e, relève le gendarme **TESTARD** qui rejoint la 8e Légion, le 14-12-18.

Le 1er janvier 1919, la prison de la D. E. E. est transférée à Châlons-sur-Marne et passée à la 1re armée. Les prisonniers sont transférés par voie de terre avec étapes à Verzy.
La section reprend le service de la place et passe à la 1re armée.

Le 26 décembre 1918, le gendarme à cheval, **CONSTANT** de la 8e Légion, promu chef de brigade de 4e classe est passé à la prévôté de l'armée britannique et a été remplacé le même jour par le gendarme à cheval **MOUCET** de la 15e ter, venu de la R. P. G.

Le 20 janvier 1919, les chefs d'escouade **BONNEFOI**, à cheval et **CASSAGNOLLES** à pied, et le garde à pied **ALLAIN**, sont rentrés à la Garde Républicaine (ordre télég. du commandant gendarmerie 1re armée).

Le 2e février 1919, le gendarme à cheval **LOUVRIER** de la 18e Légion a été évacué sur l'hôpital mixte de Libourne et rayé de la section.

Le 26 février 1919, le gendarme territorial **COIGNET** de la 8e Légion a été dirigé sur Bourges, en vue de la démobilisation et rayé des contrôles le même jour.

Le 3 mars 1919, le chef de brigade de 4e classe à cheval **COUSIN**, de la 3e Légion, venant de la 12e D. I., arrive à la section, monté, armé et équipé.

Le 1er avril 1919, le chef de brigade du 4e classe à pied **FARGEAS**, de la 12e Légion, venant du 12e C. A. arrive à la section, sans armes.
Le même jour, le gendarme à cheval **GONARD** de la 5e Légion et le gendarme à pied **LAMOULIERE** de la 8e Légion, venant de la 3e section, arrivent à la section, armés et équipés, 1e 1er monté.

Le 22 avril, les gendarmes à pied **JULIEN** de la 14e Légion bis et **MARGUIER** de la 7e Légion, arrivent à la section, venant de la 60e section, armés et équipés.

Le 27 avril, les gendarmes à pied **GATHIER, MARGUIER** et **LOISEAU** sont détachés à la gare de Fabresse.

Le 28 mai, le gendarme à pied **ETIENNE** est remplacé par le gendarme auxiliaire, venant d'un corps de troupe (178e R.A.T.).

Ancestram

Le 13 juin, le gendarme à cheval **ETCHARTABERRY**, venant de la 208e section, arrive à la section pour remplacer le gendarme à cheval **CHAMBRETTE** de la 8e Légion, relève et dirige sur sa brigade le 14 juin 1919.

Le 1er juillet 1919, le gendarme à pied **CABAUP** de la 8e Légion, passe à la Légion de l'Alsace et Lorraine (4e brigade à pied à Metz).

Le même jour, le chef de brigade de 4e classe à cheval **COUSIN** passe à la prévôté du 6e C. A. par ordre à la place du chef de brigade à cheval de 3e classe **MIGNONNEAU** qui passe à la 185e section.
Tous deux appartiennent à la 3e Légion.
Le gendarme à pied **DROUELLE** de la 8e Légion, entré à l'intérieur au cours d'une permission de détente et dont l'indisponibilité est présumée devait être longue est rayé de l'effectif à la date du 1er juillet 1919.

Le 20 juillet 1919, conformément aux ordres n° 3554 du 4 juillet 1919 du grand Q. G., la section est dissoute. Ses éléments, appartenant aux légions : 3e, 1 chef de 3e classe à cheval ; 5e, 1 gendarme à cheval ; 7e, 1 gendarme à pied : 8e, 4 gendarmes à cheval et 25 à pied ; 12e, 1 chef de brigade 4e classe à pied ; 1e bis, 2 gendarmes à cheval et à pied ; 15e ter, 1 gendarme à cheval ; 16e, 1 chef de 2e classe à cheval et 17e, 1 chef de 4e classe à pied et 1 gendarme auxiliaire du 178e R. A. T. ont été dirigés le même jour vers leur légion d'origine.
Cette opération est constatée par le procès verbal n° 164 du 20 juillet 1919, signé par le capitaine **GEORGES**, commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Reims et le chef de brigade de 2e classe **GRIFFON**, commandant la 185e section dissoute et visé par le général **DIDIER**, commandant les 2e et 3e subdivisions.
Ce procès verbal, accompagné du rapport détaillant les opérations a été adressé au chef d'escadron **MAYER…,** commandant la gendarmerie du 6e C.A. et une copie de chacune de ces pièces au président du conseil d'administration de la 8e Légion administrative, avec les archives de la section.

A Reims, le 20 juillet 1919.
Le chef de brigade de 2e classe à cheval **GRIFFON**, commandant la section.

Ancestramil